

Saint Étienne de Chigny, le 24 mai 2013

Département d'Indre-et-Loire

---

Arrondissement de Tours

---

Commune de

**SAINT ÉTIENNE DE CHIGNY**

## **INFORMATION REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Mesdames, Messieurs,

Lors du conseil d'école du 6 mai 2013 a été voté la nouvelle organisation du temps scolaire qui sera mise en place à la rentrée 2013.

Ce **nouvel emploi du temps scolaire**, validé par l'inspectrice de circonscription, est le suivant :

Lundi	9h-12h / 13h30-15h45	activités périscolaires 15h45-16h30
Mardi	9h-12h / 13h30-15h45	activités périscolaires 15h45-16h30
Mercredi	9h-12h30	
Jeudi	9h-12h / 13h30-15h45	activités périscolaires 15h45-16h30
Vendredi	9h-12h / 13h30-15h15	activités périscolaires 15h15-16h00

Ramassage des élèves par le car communal à : 16h30 les lundis, mardis et jeudis  
16h00 les vendredis  
12h30 les mercredis

Nous vous informerons avant la fin de l'année scolaire de la mise en place et du contenu du temps périscolaire (avant et après la classe).

L'Adjoint Délégué

La Directrice

Didier MORISSONNAUD

Magali ALBRECHT